



DECISION MUNICIPALE D'INFRUCTUOSITE N°002/DM/ C-AMBAM/SG/SCODELMAP/SIGAMP/2024
**PORANT DECISION D'INFRUCTUEUSE DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN
PROCEDURE D'URGENCE N° 007 /DAONO/PU/RS/D-VNT/C-AMBAM/SG/SCODELMAP/SIGAMP/2024 DU 29
MAI 2024 POUR LES TRAVAUX D'AMENAGEMENT DU MARCHE DE BOIS D'AMBAM, POUR LE COMPTE
DU MINDEVEL, COMMUNE D'AMBAM, DEPARTEMENT DE LA VALLEE DU NTEM, REGION DU SUD.**

LE MAIRE DE LA COMMUNE D'AMBAM, Maitre d'Ouvrage

Vu La constitution .

Vu La loi N°2019/024 du 24 Décembre 2019 portant code général des collectivités territoriales décentralisées ;

Vu La loi N°2023/019 du 19 Décembre 2023 portant loi des finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2024 ;

Vu Le Décret N°2012/075 du 08 Mars 2012 portant organisation du MINMAP ;

Vu Le Décret n° 2018/366 du 20 Juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;

Vu Le Décret n° 2001/048 du 23 février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'A.R.M. P ;

Vu Le Décret n° 2003/651 du 16 avril 2003 fixant les modalités d'application du régime fiscal et douanier des M. Publics ;

Vu Le Décret n° 87/02 du 02 janvier 1987 portant réglementation du Service Après-Vente ;

Vu Le Décret N° 2012/076 du 08 mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du Décret N°2001/048 du 23 février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'A.R.M.P ;

Vu L'Arrêté n° 093/CAB/PM du 05 novembre 2002 fixant les montants de la caution de soumission et les frais du D.A.O;

Vu L'Arrêté n°033/CAB/PM du 13 février 2007 mettant en vigueur le Cahier des Clauses Administratives Générales applicables aux Marchés Publics.

Vu Arrêté n°038/CAB/PM du 15 Mai 2014 mettant en vigueur les DAO pour la passation des Marchés Publics ;

Vu La circulaire n° 003/CAB/PM relative au respect des règles régissant la passation, l'exécution et le contrôle des M. P.

Vu La Circulaire N°001/CAB/PR du 19 juin 2012 relative à la passation et au contrôle de l'exécution des Marchés Publics.

Vu La Circulaire N°0001/PR/MINMAP/CAB du 25 Avril 2022 relative à l'application du Code des Marchés Publics.

Vu La circulaire N° 0000026/C/MINFI du 29 Décembre 2023 portant instructions relatives l'Exécution des Lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'Etat, des Autres Entités Publiques, pour l'exercice 2024 ;

Vu Décision Municipale N°001/DM/ C-AMBAM/SG/SCODELMAP/SIGAMP/2024 du 04 janvier 2024 Portant constatation de la commission interne de passation des marchés de la commune d'Ambam

Vu Décision Municipale N°002/DM/ C-AMBAM/SG/SCODELMAP/SIGAMP/2024 du 16 Février 2024 portant accréditation du chef service des marchés publics de la commune d'Ambam.

Vu le Dossier d'Appel d'Offres National Ouvert en procédure d'urgence N° 007 /DAONO/PU/RS/D-VNT/C-AMBAM/SG/SCODELMAP/SIGAMP/2024 du 29 mai 2024 pour les travaux d'aménagement de la grotte de Mendimi (lot1) ; aménagement du marché de bois d'Ambam (lot2) ; pour le compte du MINTOUL et le MINDEVEL, Commune d'Ambam, Département de la Vallée du Ntem, Région du Sud.

Vu le procès-verbal de la CIPM d'Ambam en sa session du 17 Juillet 2024 reçu par le Maitre d'ouvrage le 22 Juillet 2024

Vu la proposition d'attribution N°24/06/055/L/RS/DVNT/C-AMB/CIPM/2024 de la commission interne de passation des marchés de la commune d'Ambam du 17 Juillet 2024 reçue par le Maitre d'Ouvrage le 22 Juillet 2024

DECIDE

Article 1^e : Le dossier d'Appel d'Offres National Ouvert en procédure d'urgence N° 007 /DAONO/PU/RS/D-VNT/C-AMBAM/SG/SCODELMAP/SIGAMP/2024 du 29 mai 2024 pour les travaux d'aménagement du marché de bois d'Ambam; pour le compte du MINDEVEL, Commune d'Ambam, Département de la Vallée du Ntem, Région du Sud, est déclaré infructueux,

Article 2 : la relance de cet appel d'offres en procédure d'urgence ce fait à date et il est intitulé « DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N° 007BIS /DAONO/PU/RS/D-VNT/C-AMBAM/SG/SCODELMAP/SIGAMP/2024 DU 29 MAI 2024POUR LES TRAVAUX D'AMENAGEMENT DU MARCHE DE BOIS D'AMBAM ; POUR LE COMPTE DU MINDEVEL, COMMUNE D'AMBAM, DEPARTEMENT DE LA VALLEE DU NTEM, REGION DU SUD. »,

Article 2 : la réception des offres et l'ouverture des plis se feront le 23 Aout 2024, aux heures, lieux et conditions prévus par l'Appel d'Offres National Ouvert en procédure d'urgence N° 007 /DAONO/PU/RS/D-VNT/C-AMBAM/SG/SCODELMAP/SIGAMP/2024 du 29 mai 2024 pour les travaux d'aménagement du marché de bois d'Ambam; pour le compte du MINDEVEL, Commune d'Ambam, Département de la Vallée du Ntem, Région du Sud, rendu infructueux,

Article 3 : la présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin

Ambam, le.....

24 JUIL 2024

AMPLIATIONS :

- DDMINIMAP/VDNT
- DDMINDEV/VDNT
- DD MINHOU/VNT
- ARMP/SUD
- CF/DVNT
- CIMP/C-AMB
- ACHIVAGE ET AFFICHAGE



**LE MAIRE De La Commune d'Ambam,
Maitre d'Ouvrage**

*Lomo Onono Samson
Maire d'AMBAM*

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix - travail - patrie

REGION DU SUD

DÉPARTEMENT DE LA VALLÉE DU NTEM

COMMUNE D'AMBAM

SECRETARIAT GENERAL

SERVICE DE LA COOPERATION DU
DEVELOPPEMENT LOCAL ET DES MARCHES
PUBLICS

STRUCTURE INTERNE DE LA GESTION
ADMINISTRATIVE DES MARCHES PUBLICS



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace - work - fatherland

SOUTH REGION

NTEM VALLEY DIVISION

AMBAM COUNCIL

SECRETARY'S OFFICE

LOCAL DEVELOPMENT COOPERATION AND
PUBLIC PROCEDURE SERVICE

INTERNAL STRUCTURE OF ADMINISTRATIVE
MANAGEMENT OF PUBLIC CONTRACT

COMMUNIQUE MUNICIPALE D'INFRUCTUOSITE N°02/C/DVNT/C-AMBAM/SG/SCODELMAP/SIGAMP/2024
PORTANT PUBLICATION DES RESULTATS DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL
OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N° 007 /DAONO/PU/RS/D-VNT/C-
AMBAM/SG/SCODELMAP/SIGAMP/2024 DU 29 MAI 2024 POUR LES TRAVAUX
D'AMENAGEMENT DU MARCHE DE BOIS D'AMBAM ; POUR LE COMPTE DU
MINDEVEL, COMMUNE D'AMBAM, DEPARTEMENT DE LA VALLEE DU NTEM, REGION
DU SUD.

LE MAIRE DE LA COMMUNE D'AMBAM, MAITRE D'OUVRAGE COMMUNIQUE :

PAR DECISION MUNICIPALE D'INFRUCTUOSITE N°02/DM /C-A/SG/SCODELMAP/SIGAMP/2024, déclare infructueux, le dossier d'Appel d'Offres National Ouvert en procédure d'urgence N° 007 /DAONO/PU/RS/D-VNT/C-AMBAM/SG/SCODELMAP/SIGAMP/2024 du 29 mai 2024 pour les travaux du marché de bois d'Ambam; pour le compte du MINDEVEL, Commune d'Ambam, Département de la Vallée du Ntem, Région du Sud.

Il a par ailleurs procédé à la relance de cet appel d'offres en procédure d'urgence le 25 Juillet 2024 et il est intitulé « DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N° 007BIS /DAONO/PU/RS/D-VNT/C-AMBAM/SG/SCODELMAP/SIGAMP/2024 DU 29 MAI 2024 POUR LES TRAVAUX D'AMENAGEMENT DU MARCHE DE BOIS D'AMBAM ; POUR LE COMPTE DU MINDEVEL, COMMUNE D'AMBAM, DEPARTEMENT DE LA VALLEE DU NTEM, REGION DU SUD.».

Les soumissions sont pour ce fait attendues au sein de la Mairie d'Ambam. La réception des offres et l'ouverture des plis se feront le **23 Aout 2024**, aux heures, lieux et conditions prévus par l'Appel d'Offres National Ouvert en procédure d'urgence N° 007 /DAONO/PU/RS/D-VNT/C-AMBAM/SG/SCODELMAP/SIGAMP/2024 du 29 mai 2024 pour les travaux d'aménagement du marché de bois d'Ambam ; pour le compte du MINDEVEL, Commune d'Ambam, Département de la Vallée du Ntem, Région du Sud, rendu infructueux.

Le présent communiqué sera enregistré, publié et utilisé à toutes fins utiles partout ou besoin se fera sentir.

Ambam, le **24 JUIL 2024**

**LE MAIRE De La Commune d'Ambam,
Maitre d'Ouvrage**



AMPLIATIONS :

- DDMINMAP/VDNT
- DDMINDEVEL/VDNT
- DD MINEE/VNT
- ARMP/SUD
- CF/DVNT
- CIMP/C-AMB
- ACHIVAGE ET AFFICHAGE